

# Contrat de vente de véhicule

AUTO

SCOUT 24

## Vendeur

Nom	Date de naissance
Prénom	Numéro de téléphone
Adresse du domicile	Le vendeur est le propriétaire légal du véhicule <input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non
NPA / localité	

## Acheteur

Nom	Date de naissance
Prénom	Numéro de téléphone
Adresse du domicile	
NPA / localité	

## Véhicule

Marque	N° châssis
Modèle/Type	N° matricule
Carrosserie (limousine, break, cabriolet, ...)	Réception par type
	1 <sup>re</sup> mise en circulation
Couleur	Nombre de kilomètres
Cylindrée	Date du dernier contrôle technique
Puissance	Date du prochain service antipollution
Boîte de vitesse	

*La plupart de ces données figurent sur le permis de circulation de votre véhicule.*

## Prix de vente en CHF

Options (par ex. climatisation) ou équipement supplémentaire (par ex. pneus d'hiver):

## Données supplémentaires sur le véhicule

---

Le véhicule a-t-il circulé sans accidents (hormis dommages mineurs tels que rayures ou bosses de stationnement)?  oui /  non

Remarques

Les défauts du véhicule sont connus?  oui /  non

Remarques

Le carnet de service est disponible et rempli correctement?  oui /  non

Remarques

## Dispositions générales

---

### Garantie

- Toute garantie est exclue dans la mesure où cela est autorisé par la loi, et notamment toute action en réhabilitation ou en réduction du prix.
- Deux ans de garantie conformément à l'art. 210 CO.
- Autre

### Paiement

- En espèces au moment de la remise du véhicule
- Autres moyens de paiement

### Remise du véhicule

Date de la remise

Lieu de la remise

### Droit applicable

Pour le reste, les dispositions légales sur le contrat de vente (art. 184 ss CO) s'appliquent.

### Clause salvatrice

Dans le cas où une disposition du présent contrat s'avérerait caduque, c'est la réglementation légale qui la remplace. Les autres dispositions du contrat restent en vigueur.

## Vendeur

---

Lieu / date

Signature

## Acheteur

---

Lieu / date

Signature